

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE VINGT DEUX Le 23mars à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Surfonds, Étaient présents : Mesdames – F. Vaussourd - S. Foret et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet – X. Champion - D. Voisin- H. Garnier Absents excusés: F. Matrassou - E. Mallet (donne pouvoir à A. Dutertre) - M. Blavette (donne pouvoir à S. Foret) – A. Herrault (donne pouvoir à C. Séchet) Secrétaire de séance : H. Garnier Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 17/03/2022</p> <p><u>Date d'affichage</u> 29/03/2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10</p>
--	---

M. Harold GARNIER est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 février 2022 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2022, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

1 – Comptes de gestion 2021 : Budget Commune - Budget annexe Épicerie Locale

Un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon la présentation analogue au compte administratif.

Considérant que les comptes de gestion de l'année 2021 concordent avec les comptes administratifs de 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 de la commune et de l'Épicerie Locale du receveur municipal

2– Comptes administratifs 2021

M. le Maire remet à l'assemblée le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs 2021 : M. Xavier CHAMPION est élu président de séance.

Budget Général de la commune:

En section de fonctionnement, il en résulte de fonctionnement de 62 676.94€ - 39 643.00€ de restes à réaliser soit **un excédent 45 233.65€**

En section d'investissement, il en résulte **un excédent** d'investissement de 22 199.71€

Budget annexe Epicerie Locale

En section de fonctionnement, il en résulte **un excédent** de 8 655.93€

En section d'investissement, il en résulte **un déficit** de 8 249.40€

M. Le Maire quitte la salle. Le Président de séance demande l'approbation des Comptes administratifs des budgets de la commune et du budget annexe Epicerie Locale 2021.

Adopté à l'unanimité

3– Budgets primitifs 2022

Budget primitif 2022 de la commune

Le Conseil Municipal, 9 pour 1 contre,

Adopte le BP 2022 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **69 159.71 €** et la section fonctionnement à **273 296.30€**

Budget primitif 2022 de L'épicerie locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le BP 2022 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **10 171.57 €** et la section fonctionnement à **6 837.49€**

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour voter les taux d'imposition de 2022

M. le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2021, le conseil municipal avait augmenté et fixé les taux d'imposition de la façon suivante :

TAXES	TAUX IMPOSITION VOTE 2020	TAUX IMPOSITION PREVISIONNELLES POUR 2021
Foncier Bâti	37.14%	38.15%
Foncier non Bâti	35.87%	36.85%

Les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés depuis plusieurs années, afin d'assurer un équilibre des recettes et une maîtrise des dépenses de la commune, il avait été évoqué de majorer raisonnablement et plus régulièrement les taux d'imposition.

M. le Maire présente un tableau de simulations avec des propositions de taux majorés représentant plusieurs catégories de population (célibataire, couple avec enfants, couple sans enfants).

M. le Maire propose un tour de table afin d'entendre l'avis de chacun :

- Les réalités budgétaires de la commune (hausse des dépenses et baisse des recettes)
- Contexte actuel : augmentation du coût de la vie (énergie, carburant, alimentation...)

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, M. le Maire demande au conseil municipal de voter pour ou contre l'augmentation des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée (1 pour, 6 contre, 3 abstentions) décide de :

-De ne pas augmenter les taux d'imposition 2022

-Et donc d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.15%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.85%

5- Travaux des commissions

✓ Commission Travaux :

- Le changement des fenêtres de la mairie est prévu à la fin du mois.
- Espace paysager devant la mairie, réalisé par les Ateliers d'Insertion des Brières débutera la semaine prochaine.
- M. le Maire demande la disponibilité de bénévoles les samedi 9 et 16 avril prochain pour les travaux à terminer : (clôture, regard assainissement salle polyvalente...)
- Information sur la démonstration d'un micro tracteur pour l'entretien des espaces verts : Equipement possible suivant les besoins de la collectivité et le financement (subvention possible, possibilité de paiement en 4 fois à taux 0 et la participation du syndicat d'assainissement). Le problème se pose sur les délais de livraison.

✓ Commission Culture :

M. Garnier informe que :

- Le quiz de demain s'organise vu le contexte sanitaire le quiz du printemps peut être organisé fin mars début avril :
- Fête du 14 juillet organisée le 23 juillet prochain : certains points ont été vus lors de la dernière réunion de la commission :

- Le Comité des fêtes se chargera de la partie snack et buvette
- Une animation pour le début de soirée avec des majorettes ou une fanfare (des renseignements seront pris)
- le tir du feu d'artifice vers 22h (thème cinéma). Les artifices seront commandés fin avril et les déclarations aux services concernés seront faites en mai/juin.
- Un bal à l'issue du feu d'artifice

-Concours des maisons fleuries : passage du jury (les personnes de l'année dernières sont partantes) probablement le samedi 9 juillet 2022.

-Journée du Patrimoine : Intervention des chorales de Bouloire et Savigné l'Evêque à l'église

✓ Commission Communication :

M. Séchet informe qu'il s'est rendu aux archives départementales avec M. Jack afin de préparer des articles de la rubrique « le saviez-vous ? »

Le prochain Surfonds Info sera imprimé le 30 avril pour une distribution le 2 mai prochain.

✓ Commission Enfance et scolarité :

Mme Vaussourd informe que le SIVOS Nuillé Ardenay Soultré est susceptible d'inscrire 31 enfants pour la rentrée 2022-2023 dont 3 enfants potentiels de Surfonds

Questions et informations diverses

-Mme Foret demande si la commune envisage une action pour venir en aide à l'Ukraine.

M. le Maire informe que le Centre social LARES de Montfort le Gesnois accueille des familles ukrainiennes. M. le Maire propose de se rapprocher du Centre Social et de faire un appel aux dons aux habitants de Surfonds en fonction de leur besoins.

- Commerce : Dans le cadre de la demande d'expulsion relative aux loyers impayés, la date de convocation au Tribunal judiciaire du Mans est reportée au 8 avril prochain

- Le tableau des permanences du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 23 avril prochains reste à compléter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 23 mars 2022

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	X		
MALLET Emmanuelle		X	donne pouvoir à A. Dutertre)
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie		X	(donne pouvoir à S. Foret)
HERRAULT Aline		X	(donne pouvoir à C. Séchet)
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David	X		
MATRASSOU Francis		X	
VAUSSOURD Florence	X		